

Date de dépôt: 18 mai 2005

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Alain-Dominique Mauris :
Quel bilan tirer après les fortes neiges de cet hiver ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 mars 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Mon interpellation s'adresse au Conseiller d'Etat en charge de l'environnement.

Monsieur le Président,

Si nous nous attendions à un réchauffement de la planète, nous étions loin d'imaginer vivre un hiver aussi blanc.

Tant au niveau du canton, qu'au niveau des communes, les employés des services extérieurs ont fait un superbe travail pour déneiger les routes et trottoirs de notre canton.

Alors, que nous étions bien au chaud la nuit dans nos foyers, nous les avons vus, les collaborateurs de la Voirie, s'activer de jour comme de nuit pour assurer au mieux la sécurité des conditions de circulation tant pour les piétons que pour les véhicules.

On a tout entendu, concernant un soi-disant monopole sur l'approvisionnement du sel, rupture des stocks, hausses des prix... Est-ce juste ? Est-ce faux ? Peut-être que vous le savez ?

Mais là ne sont pas mes questions.

En effet, mes interrogations sont les suivantes:

- Pouvez-vous nous dire combien de tonnes de sel ont été déversés sur le territoire cantonal cet hiver (y compris les Communes)? Bien entendu il s'agit du sel et de ses dérivés pour empêcher le gel.

- Quelles sont les conséquences, sur la base d'une approche du "développement durable", de tout ce sel? (L'impact sur l'environnement, sur les routes, les véhicules, le travail effectué et les divers coûts liés). On entend beaucoup de choses à ce sujet, mais quelle est la version officielle?

- Pensez-vous que le salage soit la meilleure parade?

- Que préconisez-vous si de telles chutes de neige devaient se répéter ces prochaines années afin d'assurer la sécurité des accès? Ne pourrions-nous pas mettre en place des mesures plus adaptées qu'un salage massif et répété?

- Enfin, peut-on avoir une idée du nombre d'heures (canton et communes) qui ont été englouties dans ce travail de déneigement?

Je suis conscient que connaître les chiffres exacts soit difficile, mais je compte obtenir de vos réponses plutôt des estimations, afin de bien comprendre les moyens qui ont été employés et leurs conséquences et être sûr que les moyens engagés correspondent bien au principe du développement durable.

Merci, Monsieur le Président, pour toutes ces informations.

En préambule, le Conseil d'Etat vous remercie pour vos remarques positives sur le travail effectué par les employés des voiries communales et cantonale afin de permettre le déplacement des usagers de la route, et particulièrement des véhicules d'intervention de première urgence (ambulances, pompiers, police) ainsi que des transports publics genevois, dans des conditions hivernales exceptionnelles.

Les chiffres que le Conseil d'Etat vous communique ne concernent que les réseaux routiers cantonal et national entretenus par la division de la voirie cantonale du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, ceux des 45 communes genevoises n'étant pas disponibles dans les délais de réponse des interventions urgentes écrites.

Pour la saison hivernale (2004 - 2005)

2'249 tonnes de sel ont été épandues sur les réseaux routiers cantonal et national qui comprennent :

- 258 km de routes cantonales et trottoirs
- 163 km de pistes cyclables
- 49 km d'autoroutes et voies d'accès (bretelles, etc.)

La division de la voirie cantonale est intervenue :

- 14 fois en intervention "Fondants généralisés" (épandage de sel sur l'ensemble des réseaux)
- 7 fois en intervention "Neige généralisée" (lame à neige + épandage de sel sur l'ensemble des réseaux)
- 58 fois en intervention "Fondants localisés" (épandage de sel sur des points névralgiques particuliers)

Les kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules de déneigement (chasse-neige) et de déverglaçage de la voirie cantonale s'élèvent à 61'264 km pour la totalité des interventions.

Actuellement, l'utilisation du sel (chlorure de sodium) représente la solution la plus appropriée. En effet, il n'est pas envisageable d'utiliser les mêmes produits que ceux utilisés, par exemple, sur les aéroports pour des raisons de coût, de stockage, voire même de protection de l'environnement.

Il est important de préciser que la neige n'est pas combattue par des fondants chimiques mais doit être délogée mécaniquement par les chasse-neige et qu'après, uniquement, suit un épandage de sel pour enlever la fine couche restante, afin d'éviter qu'elle ne se transforme en glace.

De plus, sur le réseau routier cantonal, la voirie n'intervient que pour des opérations "curatives" sur appels de la police, des Transports Publics Genevois, etc. Seul le réseau routier national bénéficie d'interventions préventives pour des raisons évidentes de sécurité et de coordination avec les services d'entretien des routes nationales du canton de Vaud.

Si de telles chutes de neige devaient se reproduire ces prochaines années, nous ferions, comme en 1985 et 2005, appel à des entreprises privées selon le schéma d'intervention établi.

Les heures effectuées par les collaborateurs de la division de la voirie cantonale, pour les prestations liées à la saison hivernale 2004 - 2005, s'élèvent à 11'458 heures, soit 6'408 heures pendant les heures de travail et 5'050 heures hors horaire de travail normal (nuit, samedi, dimanche). Ces dernières seront reprises en congé ou partiellement payées.

Coûts

- Achats de fondants (sel) 2'249 tonnes	Fr. 546'845.00
- Prestations effectuées par des entreprises privées	Fr. 886'136.30
- Prestations effectuées sur le réseau routier cantonal par les communes de Meyrin, Vernier, Grand-Saconnex et Lancy (selon conventions établies)	Fr. 167'014.85
- Coût des heures supplémentaires payées au personnel manuel de la division de la voirie cantonale	Fr. 200'000.00

Du point de vue de l'impact sur l'environnement, la législation suisse sur la protection des eaux stipule que les eaux souterraines utilisées comme eau potable ne doivent pas dépasser 40 mg/L de chlorure (Cl⁻).

Le sel utilisé sur les routes étant par nature très soluble, il se déplace rapidement avec les eaux de ruissellement pour rejoindre principalement les cours d'eau par l'intermédiaire des systèmes de drainage des chaussées.

Les nappes d'eau souterraine sont relativement épargnées dans la mesure où les surfaces traitées au sel sont généralement imperméables. L'impact de ce traitement dépend alors de la capacité de dilution des milieux récepteurs.

La concentration moyenne de chlorures observée dans la nappe du genevois est de 15 mg/L (Cl⁻). Selon une étude de la commission internationale pour la protection des eaux du Léman contre la pollution (CIPEL), le sel de déneigement représente le 20% de la quantité de chlorure utilisée dans le bassin versant, le 52 % provenant de l'industrie.

La faune piscicole quant à elle, supporte des valeurs élevées de chlorures pouvant aller jusqu'à plusieurs g/L et qui ne sont jamais atteintes dans notre canton. Toutefois, des variations brutales de salinité du milieu sont de nature à perturber les organismes les plus sensibles, en particulier du fait du stress induit par les chocs osmotiques. La durée des perturbations dépend beaucoup des apports hydriques suivant l'utilisation du sel et sera d'autant plus courte et faible que les débits des cours d'eau seront importants.

Le Conseil d'Etat relève que le Canada, confronté à un usage massif de ce produit, a décidé d'inscrire le sel de voirie sur la liste des substances toxiques pour l'environnement tout en réaffirmant son importance pour la sécurité routière. Les doses et durées pendant lesquelles ces produits sont utilisés sont toutefois sans commune mesure avec ce qui est pratiqué à Genève.

En conclusion, la manière dont le sel est utilisé est le résultat d'un compromis entre des impératifs liés à la sécurité routière, au maintien de la mobilité et la réduction des impacts sur la qualité des eaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf